

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1219 8 décembre 1948

n° 1219 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date de publication
8 décembre 1948

Date du numéro
31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat en date du 2 mai 1947 engageant M. Kalfayan (Léon), en qualité d'agent de transit

Vula demande du 2 décembre 1948 de l'intéressé

Vul'avis favorable du chef de la section du matériel,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Kalfayan (Léon), agent de transit contractuel, en service au bureau des finances. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.